



VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 19 décembre 2018

OBJET :

DE-18-12-1-25) DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL D'ILE-DE-FRANCE DANS LE CADRE DU SOUTIEN A LA RESTAURATION ET A L'AMENAGEMENT DU PATRIMOINE LABELLISE "PATRIMOINE D'INTERET REGIONAL"

L'an deux mille dix-huit, le mercredi dix-neuf décembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Monsieur le Maire le vendredi 07 décembre 2018 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, Mme LE BIDEAU, M. DENHEZ, Mme MARTIN Céline, M. BENSOUSSAN, M. PANNETIER, Mme SÉGURET, M. LEBEAU, Mme VOISIN, M. BOISSIERE, Mme ROUGER, M. WALCH, Mme LOCQUEVILLE, M. MALÉ, Mme COUSTEIX, Mme KISILAK, M. MOTTE, Mme DUPRÉ, M. BELLELLE, Mme GAUVAIN, Mme KAMINSKA, Mme TOP, M. BAUMIÉ, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. LAFON, M. SERFATI, M. TOURNE, Mme MARTIN Elsa, M. DIAKONOFF, M. BEAUFRÈRE, M. DIARRA, M. MANSOZ, Mme MOULY, M. PITAVY, Mme HAUCHEMAILLE, M. STEIN, Mme LE CALVEZ, Mme POMMIER.

Absents excusés : M. LOUVIGNÉ (pouvoir à M. LEBEAU), Mme VALVERDE (pouvoir à Mme LE BIDEAU), Mme MAFFRE-BOUCLET (pouvoir à M. STEIN), Mme COMBE (pouvoir à Mme HAUCHEMAILLE).

Absent(e)s : .

Secrétaire de séance : M. MALÉ

Le Conseil...

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° CR 2017-084 du 6 juillet 2017 créant le label « Patrimoine d'intérêt régional » en faveur du patrimoine francilien non protégé, et le dispositif « Soutien au patrimoine labellisé d'intérêt régional, aux maisons d'artistes et aux musées » ;

Vu le vote de la commission permanente du Conseil régional du 22 novembre 2018 attribuant à l'église Notre Dame de Vincennes le label Patrimoine d'intérêt régional ;

Vu les travaux de rénovation intérieure de l'église Notre Dame de Vincennes ;

Considérant que ces travaux s'inscrivent dans le dispositif de soutien au patrimoine labellisé d'intérêt régional ;

Après avis de la commission Travaux, Cadre de Vie, Habitat, Démocratie participative et Vie des quartiers du 12 décembre 2018,

Après avis de la commission Finances municipales et performance de l'action publique du 10 décembre 2018,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Sollicite auprès du Conseil Régional d'Ile de France au titre du dispositif de soutien à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé « Patrimoine d'intérêt régional » une subvention pour les travaux de rénovation intérieure de l'église Notre Dame de Vincennes.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer les différents documents et à intervenir pour la bonne suite de cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire

Signé